

Séance du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : Abstention :

Date de convocation : 30.10.2021

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, MALAVERGNE Nadine, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, GOSCIMSKI Carole, SUDRIE Sylviane.

Absents excusés : Nicole TOUS, Philippe DEJEAN, Gérard FRUTIER.

Pouvoir : Gérard FRUTIER à Christian BONNET, Nadja MARTINEZ à Yannick ROLLAND.

Secrétaire de séance : Claire VERTONGEN.

Objet : Partenariat BBD

N° 2021_11_d01

Comme chaque année le Boulazac Basket Dordogne nous propose de participer aux matchs par l'achat de places, 50 places pour les scolaires et 5 places pour les administrés.

La saison étant bien avancée, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce partenariat pour cette saison.

Il propose de demander aux administrés s'ils seraient partant pour un autre partenariat ce qui changerait du basket.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas adhérer au partenariat du BBD pour la saison 2021.2022.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : Abstention :

Date de convocation : 30.10.2021

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, MALAVERGNE Nadine, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, GOSCIMSKI Carole, DEJEAN Philippe, SUDRIE Sylviane.

Absents excusés : Nicole TOUS, Gérard FRUTIER.

Pouvoir : Gérard FRUTIER à Christian BONNET, Nadja MARTINEZ à Yannick ROLLAND.

Secrétaire de séance : Claire VERTONGEN.

Objet : Don du sang

N° 2021_11_d02

Monsieur le maire propose que la commune organise un don du sang en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, EFS.

Il suffit de préparer une collation (potage, charcuterie, dessert, etc...) pour que les donneurs et le personnel de l'EFS (après le don) puisse se restaurer et encourager la venue des donneurs.

Il propose de mener cette action une fois par an.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE d'organiser un don du sang pour l'année 2022.

Objet : RLPI Règlement Local de Publicité Intercommunale

N° 2021_11_d03

Monsieur le maire présente au conseil municipal le retour des ateliers organisés par le Grand Périgueux pour le RLPI. Plusieurs choix ont été retenus à l'issue des ateliers : publicités et pré enseignes et enseignes. Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Ne se prononce pas, attend la suite, qui va être donnée, suivant les prochains ateliers.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 11 Contre : Abstention : 3

Date de convocation : 30.10.2021

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, MALAVERGNE Nadine, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, GOSCIMSKI Carole, DEJEAN Philippe, SUDRIE Sylviane.

Absents excusés : Nicole TOUS, Gérard FRUTIER.

Absent :

Pouvoir : Gérard FRUTIER à Christian BONNET, Nadja MARTINEZ à Yannick ROLLAND.

Secrétaire de séance : Claire VERTONGEN.

Objet : Territoire engagé pour la nature

N° 2021_11_d04

Présentation du territoire engagé pour la nature par un intervenant de la Région.

Après cette présentation, le choix sera fait pour savoir si la commune s'engage pour 2021 ou 2022 et poursuivre la démarche.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Ne se prononce pas, attend une présentation plus approfondie.

Objet : Sorties Découverte de la nature par Benoit Perret

N° 2021_11_d05

Monsieur le maire présente le projet de sorties découverte /ateliers /formations par Benoit Perret, sur le territoire de la commune. Le tarif de cette prestation s'élève à 4 000 € pour 8 ateliers.

Il est proposé, pour réduire le coût, de demander aux communes limitrophes Saint Paul de Serre, Bourrou, Grun Bordas, de participer à la mise en place de ces ateliers.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de demander la participation des 3 communes citées ci-dessus ;

DIT que la décision de Manzac ne se fera que si il y a acceptation des 3 autres communes.

Objet : Tarifs Convention Fourrière SPA 2022-2023

N° 2021_11_d06

Conformément à la convention fourrière que nous avons signé avec la SPA de Périgueux qui est notre partenaire d'accueil des animaux errant sur notre commune.

A ce titre la SPA nous facture, chaque début d'année une somme forfaitaire par habitant.

Suite à l'assemblée générale de la SPA qui s'est tenue le 18/09/2021 il a été décidé de porter le montant de notre contribution à 0.90 € par habitant pour l'année 2022 et à 1 € pour l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTÉ les montants de notre contribution à **0.90 € pour 2022** et **1 € pour 2023**.

DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2022 et 2023.

Objet : Chèque laboratoire CEETAL

N° 2021_11_d07

Monsieur le maire présente un chèque d'un montant de 448.59 € du Laboratoire CEETAL. En effet, une erreur s'est produite dans la comptabilité, une facture a été payé deux fois.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTÉ le remboursement de la facture payé deux fois, soit 448.59 € ;

DIT qu'il sera versé sur le compte 7788.

Objet : Participation financière au projet de la classe maternelle

N° 2021_11_d08

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que la classe de maternelle de Madame LACORRE, a un projet de sortie au musée de Périgueux avec une plasticienne.

Il propose de participer à cette action et d'allouer la somme de 150 € pour que ce projet puisse avoir lieu.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTÉ d'allouer la somme de 150 € à la classe de maternelle pour sa visite du musée avec une plasticienne.

DIT que les crédits seront débloqués sur le compte 6574.

Objet : désignation des référents au Comité Communal Feux de Forêt- CCFF

N° 2021_11_d09

Dans le cadre du SMO DFCI 24 et suite aux élections municipales, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions essentielles des CCFF qui sont :

1° L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt

2° L'appui et l'aide aux pompiers

° Se mettre à disposition du responsable chargé de l'organisation de la lutte active

° Apporter un concours actif sans se substituer au commandement qui relève des pompiers dans tous les cas de figures.

Mrs Christian BONNET et Jérôme LIMOGES, proposent leur candidature.

Appelés à se prononcer et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

→ Désignent Mrs Christian BONNET et Jérôme LIMOGES « bénévoles référents au Comité Communal Feux de Forêt » de la commune.